

POLLUTION PAR L'OZONE

Un épisode de pollution atmosphérique par l'ozone est actuellement observé dans le Gard.

Le seuil d'information et de recommandation des populations, fixé à 180 micro-grammes d'ozone par m³ d'air ambiant, a été dépassé sur 2 capteurs du département.

Des recommandations sanitaires et de réductions des polluants sont données par le préfet.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES POUR LA POPULATION

Que doit-on faire ?

1. éviter les activités sportives intensives
2. limiter l'exposition aux produits irritants (tabac, solvants, peintures...)
3. suivre strictement les traitements médicaux et, en cas de fortes gênes respiratoires, ne pas hésiter à consulter un médecin

Qui est concerné prioritairement ?

Les recommandations s'appliquent à l'ensemble de la population et, en priorité, aux enfants de moins de 12 ans, personnes âgées de plus de 65 ans, personnes asthmatiques ou allergiques, insuffisants respiratoires ou cardiaques

RECOMMANDATIONS DESTINEES A LIMITER LA POLLUTION

1. limiter l'usage de véhicules à moteur essence ou diesel
2. privilégier l'utilisation des transports en commun, les possibilités de covoiturage
3. si vous utilisez votre véhicule, en réduire la vitesse (100 km/h sur autoroute, 80 sur voie express, 70 km/h sur autre voie)
4. éviter l'emploi de produits à base de solvants (peintures...)

QU'EST-CE QUE L'OZONE ?

Il s'agit d'un gaz qui se forme par dégradation, sous l'effet du soleil, de gaz produits par le trafic routier ou les activités industrielles (oxydes d'azote, composés organiques volatils).